BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 3568

88 – VOSGES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EPINAL

Ventes et cessions

410 895 049 RCS Epinal.
CREATIV'4 SARL.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 16000.00 EUR.
Adresse : 250, Avenue des Vosges, 88100 Remomeix.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DU PROJET DE TRAITE DE FUSION ABSOPTION Aux termes d'un acte ssp en date du 2/09/2026, la SARL GH DENTAL, au capital de 35.000 € dont le siège social est au 250 Avenue des Vosges à REMOMEIX immatriculée au RCS d'EPINAL sous le numéro 824.137.541 et la SARL CREATIV'4 SARL au capital de 16.000 €, dont le siège social est au 250, Avenue des Vosges à REMOMEIX immatriculée au RCS d'EPINAL sous le N°410.895.049. ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société GH DENTAL par la Sarl CREATIV '4 SARL, à qui la Sarl GH DENTAL ferait apport de la totalité de son actif évalué au 31/03/2026 à 238.589 € à charge de la totalité de son passif évalué à 173.018 €, soit un apport net de 65.571 €, la date d'effet fiscal et comptable a été fixée au 01/04/2026. La date d'effet juridique est fixée à l'expiration du délai de 30 jours après la date de publication au bodacc, et la levée des conditions suspensives. La société GH DENTAL absorbée détient 998 parts sociales sur les 998 parts sociales composant le capital social de la Société CREATIV'4 SARL absorbante, dans laquelle il sera procédé à une augmentation de capital social de 4.445 € qui sera suivie d'une réduction de capital de 4.445 €. La fusion consentie par la société de GH DENTAL à la société CREATIV'4 SARL a donné lieu à une parité d'échange de 3 parts de la société de CREATIV'4 SARL pour 1 part de GH DENTAL. La fusion a pour conséquence la dissolution de la société Sarl GH DENTAL. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du nouveau code de commerce, le projet de fusion simplifiée a été déposée le 3/09/2026 au RCS d'EPINAL. Les oppositions à cette fusion seront reçues au RCS d'EPINAL dans les conditions et délais prévus à l'article L236-14..